

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO

COMMUNE D'AKONO

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MEFOU-AND-AKONO DIVISIONAL

AKONO COUNCIL

SECRETARY GENERAL

TECHNICAL SERVICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'AKONO

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2024 DU 09 JUILLET 2024, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL À NDANGUENG DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2024

ADDITIF RECTIFICATIF N°001

PIÈCE N°I: AVIS D'APPEL D'OFFRES

Instead of:

11- Opening of the folds:

The opening of bids, which will be done in one (1) time, will be carried out on August 09th 2024 at 11 p.m. in the meeting room of Akono Town Hall by the Akono Internal Tenders Commission.

Read earlier:

11- Opening of the folds:

The opening of bids, which will be done in one (1) time, will be carried out on August 09th 2024 at 13 p.m. in the meeting room of Akono Town Hall by the Akono Internal Tenders Commission.

Au lieu de :

14- Principaux critères de qualification :

14.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
- Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
- Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
- Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Lire plutôt :

14.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
- Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
- Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

- Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

PIÈCE N° III : RPAO

Au lieu de :

7.4. PRINCIPAUX CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

N°	CRITÈRES
1	Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
2	Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
3	Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
4	Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
5	Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
6	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
7	Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Lire plutôt :

7.4. PRINCIPAUX CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

N°	CRITERES
1	Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
2	Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
3	Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
4	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées;
5	Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
6	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
7	Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Au lieu de :

Article 16 : Évaluation des offres

16.1 Évaluation des critères éliminatoires

Elle sera faite de manière binaire : « oui » lorsque l'offre répond au critère, et « non » dans le cas contraire. Toute offre qui obtiendra au moins un « non » sera purement et simplement éliminée. La grille d'évaluation à cette étape est la suivante :

N°	CRITÈRES	ÉVALUATION	
		OUI	NON
1	Dossier Administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire		
2	Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres		
3	Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis		
4	Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission		
5	Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels		
6	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière		
7	Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié		

Lire plutôt :

Article 16 : Évaluation des offres

16.1 Évaluation des critères éliminatoires

Elle sera faite de manière binaire : « oui » lorsque l'offre répond au critère, et « non » dans le cas contraire. Toute offre qui obtiendra au moins un « non » sera purement et simplement éliminée. La grille d'évaluation à cette étape est la suivante :

N°	CRITERES
1	Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
2	Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
3	Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
4	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées;
5	Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
6	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
7	Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Le reste sans changement

AMPLIATIONS :

- CCR-ARMP/CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM/CAK ;
- PRESTATAIRES ;
- AFFICHAGE

06 AOUT 2024
Akono, le

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO

AUTORITÉ CONTRACTANTE-



Majesté
Endoa Efala Alphonse
Officier de l'Ordre National de la Valeur

